

## Communiqué de presse

10 juin 2020

### Un rapport de la BCE montre l'existence de marges d'amélioration en matière de critères d'octroi de prêts par les banques avant la crise liée au COVID-19

- Le rapport de la BCE rend compte des pratiques des banques sur la période 2016-2018
- Il présente plusieurs cas pour lesquels la tarification des prêts ne couvrait pas les pertes et coûts attendus
- Les banques dont le niveau de prêts non performants est élevé ont eu tendance à accorder des prêts au logement de façon plus restrictive que les autres
- Rien n'indique que les banques utilisant des modèles internes appliquaient une meilleure tarification fondée sur les risques
- La BCE travaille avec les différentes banques à l'amélioration de la gestion du risque de crédit

**La Banque centrale européenne (BCE) a publié ce jour un rapport sur les critères de souscription des crédits bancaires**, qui met en lumière certaines faiblesses dans la manière dont les banques ont accordé et tarifié les nouveaux prêts au cours des dernières années. En période de ralentissement ou de tensions économiques, comme la crise actuelle causée par le coronavirus (COVID-19), des critères d'octroi de prêts adéquats et une tarification adaptée fondée sur les risques deviennent encore plus importants à mesure que les pertes se matérialisent.

#### Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias  
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), internet : [www.bankingsupervision.europa.eu](http://www.bankingsupervision.europa.eu)

**Un rapport de la BCE montre l'existence de marges d'amélioration en matière de critères d'octroi de prêts par les banques avant la crise liée au COVID-19**

Le [rapport](#), qui s'appuie sur les données relatives aux nouveaux prêts accordés par les banques entre 2016 et 2018, contient plusieurs **résultats qui concernent l'ensemble du secteur**, notamment :

- les banques dont le niveau de prêts non performants est élevé ont eu tendance à accorder des prêts au logement de façon plus restrictive que les autres banques;
- les banques n'ont pas toutes accordé suffisamment d'attention à la tarification fondée sur les risques, qui vise en particulier à garantir que la tarification des prêts couvre au moins les pertes et coûts attendus ;
- aucun élément n'indique que les banques utilisant des modèles internes pour le calcul des exigences de fonds propres appliquaient une meilleure tarification fondée sur les risques ;
- en moyenne, les banques ont assoupli leurs critères d'octroi de prêts aux ménages au cours de la période : elles ont pris davantage de risques, tout en travaillant avec des marges plus faibles résultant d'un resserrement des écarts de tarifs (taux d'intérêt appliqué moins coûts de financement) ;
- les nouveaux prêts accordés aux sociétés non financières ont affiché un tableau contrasté en matière de prise de risque par les banques, conjugué au resserrement global des écarts de tarification.

L'analyse a également produit des résultats spécifiques aux différentes banques, que les autorités de surveillance ont examiné avec les banques concernées et dont elles leur ont demandé d'assurer le suivi.

En se concentrant sur les pratiques d'octroi des nouveaux prêts, la supervision bancaire de la BCE vise à renforcer la **capacité de résistance des banques**, qui est l'une de ses [priorités prudentielles](#). La BCE considère que des critères de souscription de crédits adéquats sont essentiels à la stabilité des banques.

Le rapport contient des résultats relatifs à l'ensemble du secteur tirés d'un projet lancé en mai 2019 destiné à collecter des données auprès de 95 banques importantes dans la zone euro concernant les nouveaux prêts accordés sur la période 2016-2018 sur différents portefeuilles de prêts. C'est la première fois que des données quantitatives harmonisées incluant une ventilation détaillée des nouveaux prêts est disponible pour ces banques.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [François Peyratout](#),  
au : +49 172 8632 119.**

**Banque centrale européenne**

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), internet : [www.bankingsupervision.europa.eu](http://www.bankingsupervision.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France